



## Saisie de voiture pour impayé

Par **chenove**, le **21/07/2013** à **19:26**

bonjour,  
Nous avons un dossier de surendettement et l'organisme de crédit à refuser l'offre de la banque de France. Nous avons une assignation à comparaître au tribunal de l'endettement des particuliers pour le 17 sept 2013, nous demandant la restitution de notre voiture. Peut t-on nous prendre la voiture si nous sommes une famille nombreuse, nous avons 6 enfants et le véhicule est indispensable pour nos déplacements privés et professionnels. Merci de votre réponse. Cordialement chenove

Par **pat76**, le **26/07/2013** à **16:29**

Bonjour  
C'est devant le Tribunal d'Instance que vous êtes assigné?  
De quand date le dernier impayé à la société de crédit?

Par **chenove**, le **26/07/2013** à **17:01**

c est le tribunal des particuliers de surendettement et je ne paie pas depuis avril 2012.  
Cordialement.